Docusign Envelope ID: 0CDD1972-96A3-45FD-9D9F-29A3BAB89214

ABAQUE Construction
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : 138 Rue Barbès
18000 BOURGES

812 432 672 RCS de BOURGES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois décembre,
A neuf heures trente,

Les associés de la Société ABAQUE Construction se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, signée par les associés présents en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe CLAIRAUD, Président de la Société.

Madame Nathalie CLAIRAUD est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président ;
- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport du Président ;
- les statuts de la Société ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les associés ont expressément renoncé à se prévaloir de toute nullité qui pourrait être liée à l'absence de convocation dans les formes et délais prescrits par la loi, tous les associés étant présents ou représentés et ayant été en mesure d'exercer leur droit de communication sur les documents soumis à l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et du projet de statuts.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Docusign Envelope ID: 0CDD1972-96A3-45FD-9D9F-29A3BAB89214

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de supprimer l'activité de construction de l'objet social de la société, l'article 2 des statuts s'en trouvant modifié comme suit :

Article 2 : Objet

« *La Société a pour objet :*

- *La maîtrise d'œuvre et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage : accompagnement dans les démarches administratives, étude et conception des projets de réhabilitation, réaménagement, rénovation, construction et aménagement extérieur, conclusion de marchés de travaux, conduite opérationnelle des travaux, assistance à la mise au point de projet, suivi administratif des marchés, ordonnancement, planification et coordination des chantiers, assistance dans la réception des ouvrages ;*

- *Le négoce et la livraison de tous matériaux et produits destinés à la construction, l'aménagement et la décoration de la maison ;*

[…] »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et la secrétaire.

Philippe CLAIRAUD

Signé par :
Philippe CLAIRAUD
3597EC8A3C2F405...
Signé le 23/12/2025

Nathalie CLAIRAUD

Signé par :
F92625C8E1BB4BE...
Signé le 23/12/2025